

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800****Séance du 06/02/2025****Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq

le : jeudi six février à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 31/01/2025.

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, MARECHAL Aurélie, HUBRECHT Laetitia, LENEVEU Nicolas, RIN Kévin, NOUASSRIA Eva, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure, GRAF Thomas.

ABSENTS : POLLET Elodie.

Madame NOUASSRIA Eva a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025 02 05 Signature de la Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une Convention Territoriale Globale (CTG1) a été signée par d'autres communes de la CCPR pour la période 2020-2023.

Un travail est en cours pour mener la CTG 2 pour la période 2024-2028, qui portera sur les 5 thématiques suivantes :

- La petite-enfance
- L'enfance / jeunesse,
- Les jeunes adultes,
- L'animation et la vie sociale,
- La formation.

Monsieur le Maire propose de se positionner sur cette démarche.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, avec une abstention d'Aurélie MARECHAL et 12 voix pour :

- **ACCEPTE** un pré-engagement de la deuxième Convention Territoriale Globale (CTG 2) tel que détaillé dans la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.**Au registre suivent les signatures.****Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.****La secrétaire, Eva NOUASSRIA**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Eva Nouassria', written over a horizontal line.